



# CONTRAT D'ENGAGEMENT PRODUITS LAITIERS Septembre à Décembre 2022



À MA POMME - ASSOCIATION POUR LE MAINTIEN D'UNE  
AGRICULTURE PAYSANNE

Le Présent contrat est signé entre :

- Clémence Delambre, éleveuse et productrice de produits laitiers  
Installée au 1 rue des Annelles 62127 Magnicourt-en-Comté  
06 58 95 09 68  
*ci-après nommé 'la productrice'*
- et l'adhérent·e de l'AMAP "À MA POMME"  
M / Me : .....  
Demeurant : .....  
Tél : .....  
Email : .....  
*ci-après nommé 'l'amapien·ne'*

Le présent contrat constitue un engagement pour 4 mois (voir tableau). Un nouveau contrat sera proposé à la fin de celui-ci.

Le règlement du montant intégral de la commande par chèque est remis avec le contrat rempli et signé à la personne référente d'AMAPOMME qui se chargera de transmettre les documents à la productrice.

Il est possible de régler en une seule fois ou en plusieurs chèques correspondants au total des paiements mensuels. Le règlement est à l'ordre de "EARL DELAMBRE"

Les produits seront apportés dans le respect de la chaîne du froid

- Lieu de livraison : Serres Municipales - Hôtel de ville  
19 avenue Georges Clemenceau 59130 Lambersart
- Jours de livraison : Tous les mercredis
- Heures de livraison : de 18h15 à 19h15

Les lieux, dates et heures peuvent être modifiés ponctuellement, auquel cas l'amapien·ne sera prévenu·e par avance.

En cas d'impossibilité durable de livrer sur le lieu habituel ou aux dates et heures prévues des mesures seront actées par le bureau de l'association en Assemblée Générale Extraordinaire. Le contrat est édité en 1 exemplaire détenu par la secrétaire de l'association À MA POMME au nom de la productrice.

Cocher cette case pour recevoir une copie par email

à Lille, le .....  
L'AMAPIEN·NE

LA PRODUCTRICE

